MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

Moto-Club : FONTENOY MOTO CLUB
E-mail : jacquezvincent88@hotmail.fr
Téléphone : 06 40 33 29 31
Organisateur technique : JACQUEZ VINCENT

N° d'épreuve FFM : 482
Date : 17/09/2023
Lieu : FONTENOY-LE-CHÂTEAU

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	JANODET JEAN-PHILIPPE	Licence : 239843
Président du Jury ou Arbitre*	GOUX JEAN-NOËL	Licence : 205464
Membre du Jury	DENIS PHILIPPE	Licence : 338948
Membre du Jury	DEFOORT CLAUDE	Licence : 131437
Commissaire technique responsable	THIEBLEMEONT GÉRARD	Licence : 164059
Responsable du chronométrage	DOLLAT VERONIQUE	Licence : 340450

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
CHPT GRAND EST SIDE-CAR	15		<1000cc 2T et 4T	45€
CHPT Alsace-Lorraine 50cc	6	9	50cc	45€
CHPT Alsace-Lorraine 125cc	13		125cc	45€
CHPT LIGUE 250cc/450cc	*13		125cc à 450cc	45€ *(13 ans 125cc2T et 15 ans >125cc 2T)
Trophée 250cc	15		144 2T-1502T-250cc2T-250cc4T	45€
Trophée 450cc	15		300cc 2T - 350 4T-450cc 4T	45€
Trophée Vétérans	40		125cc 2T à 450cc 4T	45€
Trophée Féminines	*13		125cc 2T 450cc 4T	45€ *(13 ans 125cc 2T et 15 ans>125cc2T)
Motos Anciennes	13		125cc 2T à 450cc 4T	45€

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ NON ☒ OUI (*75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place*)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical : BRESSON Daniel

Nombre de secouristes : 8

Nombre d'ambulance(s) : 2

Hôpital le plus proche : Epinal

Temps de trajet (en min) : 40 min

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :
Nom du site : Circuit Motocross Fontenoy
Adresse : 6 route de la Corée 88240 FONTENOY LE CHÂTEAU

CAPACITÉ MOTO :	
Pendant les essais :	45
En manche :	45

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :	
Pendant les essais :	15
En manche :	15

Caractéristiques :
Longueur du circuit : 1480 m
Largeur minimum de la piste : 6 m
Largeur de la grille : 30 m
Longueur de la ligne droite de départ : 70 m
Nombre d'OCP* : 15
*Officiels Commissaires de Piste

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
DATE : 21/05/2023	DATE : 01.06.2023	DATE : 14/06/2023
Stéphane Vincent	LIGUE MOTO GRAND EST Maison Régionale des Sports 13 rue J.-J. Moulin 54510 TOMBLAINE Tél : 03 83 18 87 68 Fax : 03 83 18 87 69	NUMÉRO : 23/0611
MOTO CLUB LES MOUTARDS 88240 FONTENOY LE CHATEAU	P.O Costitch Michel	FÉDÉRATION FRANÇAISE MOTO 74 Avenue Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00 ffm@ffmoto.org ffmoto.org